

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29/07/2015

Dossier complet le

29/07/2015

N° d'enregistrement

F09315 P0158

1. Intitulé du projet

Sécurisation des traversées piétonnes à l'intersection des routes M89 et M189 à Saint-Martin-Vésubie

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe DI FRAJA, directeur

RCS / SIRET

2 0 0 0 2 9 8 3 3 0 0 0 1 5

Forme juridique

syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Reprofilage d'un virage sur une longueur de 25 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Les travaux consistent à reprofiler le virage en reprenant la courbe afin de réaménager les abords destinés aux piétons.
Pour ce faire il sera procéder à un déroctage sur une profondeur de 2 mètres au maximum, sur une longueur de 25 mètres,
de taluter l'ensemble et de poser d'un géotextile armée, afin de sécuriser l'ensemble du talus.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est, en hiver, de sécuriser et fluidifier les flux d'utilisateurs (skieurs, raquetteurs, piétons), et en été, de sécuriser la traversée de la route pour les visiteurs du parc Alpha (60 000 par an).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Déroctage sur une profondeur de 2 mètres au maximum, sur une longueur de 25 mètres,
- Talutage l'ensemble,
- Pose d'un géotextile armée,
- Mise en place d'un marquage au sol adapté dont aménagements piétons (traversées)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lieu de passage des utilisateurs du Parc Alpha et du centre nordique

L'aménagement sera affecté à la circulations des piétons, skieurs, raquetteurs...

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration de projet si une étude d'impact est nécessaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Néant

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	25 m
Hauteur	5 m
Profondeur	2 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le Boréon
Saint-Martin-Vésubie

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 17 ' 23.1" E Lat. 44 ° 06 ' 49.0" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 17 ' 22.6" E Lat. 44 ° 06 ' 48.9" N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 17 ' 23.7" E Lat. 44 ° 06 ' 49.0" N

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

En hiver centre nordique (voirie fermée à la circulation)

Toute l'année, lieu de passage routier et piétons des visiteurs du parc animalier Parc Alpha entre le chalet d'accueil et les enclos et du parc national du Mercantour

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 15 avril 2011
Zone N

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF Haute vallée de la Vésubie réf n°930020161
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situé en dehors de la zone cœur du parc national du Mercantour
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI prescrit le 28 juin 2002 PPRA approuvé le 28 mai 2010
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit Minière Vallon de la Madone des Fenêtre, vallée du Boréon et vallon de Salèse
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A proximité du site Natura 2000 Le Mercantour FR9301559
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Environ 300 m3 réutilisés sur les travaux d'aménagement de la station de la Colmiane
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le chantier d'une durée limitée à environ 10 jours est susceptible de générer des vibrations et des nuisances sonores de nature à perturber la faune.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	En phase chantier

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase chantier (10j)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Uniquement en phase chantier (10j)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Uniquement en phase chantier (10j)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Uniquement en phase chantier par les engins
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire au maître d'ouvrage compte tenu de la faible importance des travaux, de leurs impact et durée très limités. Les engins de chantier seront approvisionnés et stockés sur une zone étanche. Les nuisances seront limitées et uniquement en phase chantier. La phase d'exploitation ne générera pas de nuisances supplémentaires sur le milieu. Enfin, le projet n'augmentera pas la capacité de la voie routière.

